



ARC EN CIEL SAINT PRIEST – 2 Rue de la Cordière - 69800 SAINT PRIEST

Club de Tir à l'Arc - Association Loi de 1901

Inscrite à la Préfecture du Rhône le 19 décembre 1994. N°W 691054332

Affiliation à la F.F.T.A. N° 0169187

Agrément Jeunesse et Sports n°69.99.1018 du 1er avril 1999

www.aecsp.net



## Fiche d'inscription - Autorisations

### Stage de Pâques

17 au 21 avril 2023- La Gilbernie (Loire)

**A retourner remplie et accompagnée du règlement avant le vendredi 31 mars 2023**

Je soussigné(e) :  
Père, mère, tuteur légal (Barrer les mentions inutiles)  
Adresse :

Téléphone domicile :  
Téléphone bureau :  
Téléphone portable :

1) inscrit mon enfant Nom, Prénom : Né(e) le :  
N° licence FFTA :

au stage de tir à l'arc du lundi 17 avril au vendredi 21 avril 2023.

2) Sachant que toutes les précautions seront prises, je lui permets de prendre part à toutes les activités organisées durant le séjour.

*L'organisation du séjour (le gîte et le couvert) sera assurée par le club "Arc-En-Ciel Saint-Priest"*

2) J'autorise le club, en la personne de son représentant, à prendre, sur avis médical, en cas de maladie ou d'accident, toutes mesures d'urgence, tant médicales que chirurgicales, y compris l'hospitalisation.

**Les frais médicaux seront à ma charge sachant qu'ils pourront être remboursés par mon organisme d'assurance maladie. (Joindre une copie de l'attestation de carte vitale avec la fiche sanitaire de liaison sous enveloppe cachetée)**

*Nous rappelons qu'aucun médicament ne peut être accepté dans l'enceinte de la structure sans ordonnance. Si votre enfant a besoin d'un traitement (même Doliprane, Spasfon ou autre), merci de nous fournir une ordonnance.*

3) J'autorise les adultes accompagnateurs à transporter mon enfant.

Date et signature :

Je joins un chèque de 130 € pour la participation aux frais d'hébergement et de matériel.

**DEPUIS 2018 : Possibilité de régler le stage en Chèques Vacances**

**RAPPEL :** Pour être complet le dossier d'inscription devra être retourné avant le jeudi 31 mars 2023 et contenir :

- La Fiche d'Inscription – Autorisations
- Le règlement intérieur signé par le participant au stage et son représentant
- Une fiche sanitaire de liaison, avec une copie de l'attestation de carte vitale, sous enveloppe cachetée
- Un chèque de la totalité de la somme



**ARC EN CIEL SAINT PRIEST – 2 Rue de la Cordière - 69800 SAINT PRIEST**  
Club de Tir à l'Arc - Association Loi de 1901  
Inscrite à la Préfecture du Rhône le 19 décembre 1994. N°W 691054332  
Affiliation à la F.F.T.A. N° 0169187  
Agrément Jeunesse et Sports n°69.99.1018 du 1er avril 1999  
www.aecsp.net



## **REGLEMENT INTERIEUR DU STAGE**

**Les règles édictées ci-dessous ont pour unique objectif la satisfaction de tous d'une semaine réussie.**

### **Le respect de la discipline sportive**

**Le strict respect des horaires est primordial pour le bon déroulement du stage.**

**Sécurité, travail en groupe, réveil, préparation musculaire etc. dans le strict respect des consignes données par les encadrants.**

### **Le respect de la vie en collectivité**

Langage correct, termes de politesse, écoute etc...sont la base d'un séjour réussi.

### **Le Bon usage du matériel mis à disposition**

- Les lits ne sont pas des trampolines.
- Les oreillers servent à y poser la tête et non à taper les uns sur les autres.
- La chambre doit être propre et rangée pendant toute la durée du séjour.
- Les outils sont mis à votre disposition par le club : ils doivent être rangés après usage.
- La ciblerie est mise en place par les encadrants : Il faut en prendre soin et participer au rangement à la fin du stage.
- La nature n'est pas une poubelle. Pour le respect de l'environnement et de nos hôtes les déchets doivent être ramenés au gîte.

**Les repas** : Ils sont prévus équilibrés et adaptés à une pratique sportive intensive. Pas de dérogation possible excepté contre-indication médicale attestée par certificat. Chacun participe, dans le calme, à leur bon déroulement. La collaboration de tous lors du dressage et débarrassage de la table y contribuera. Inutile de faire des provisions exagérées de friandises et autres mets, indésirables pour de jeunes sportifs. Tout le nécessaire à une bonne hygiène alimentaire est déjà prévu sur place.

**L'usage des portables, tablettes et autres appareils électroniques ne sera admis que de 21h00 à 22h30, heure à laquelle ils devront être restitués aux encadrants.**

**Tout manquement grave ou répété pourra entraîner l'exclusion du stage.**

**J'ai pris connaissance de ces règles de vie en collectivité et je m'engage à les respecter**

Signature du stagiaire (1)

Signature du représentant légal (1)